

Fiche de Données de Sécurité

Fiche de données de sécurité en accord avec l'Annexe II de la règlementation Européenne n°1907/2006 R.E.A.C.H.	REVISION No.: 1 DATE: 04/03/11

1. IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

Name du produit: **SETANTA FLO**

Utilisation: Herbicide

Adresse du fabricant: AgriGuard Ltd.,
Units 1 & 2, Block B, Broomfield Business Park,
Malahide,
Co. Dublin,
Ireland

Téléphone: +353-1-8462044
Téléfax: +353-1-8462489
Email: info@agriguard.ie
Numéro INRS: +33(0)1.45.42.59.59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Pour l'environnement Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Pour la santé Effet cancérigène suspecté – preuve insuffisantes

Autre -

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nom chimique	No. CAS	No. EINECS ELINCS	Conc. g/l	Classification
Propyzamide	23950-58-5	245-951-4	35.4	R40, R50/53, Xn, N
Ethylene glycol Ethane 1,2-diol (IUPAC)	107-21-1	203-473-3	≤4.0	R22, Xn

4. PREMIERS SECOURS

Contact avec la peau: Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.

Contact avec les yeux: En cas de contact avec les yeux, rincer à l'eau pendant 15 minutes. Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Maintenir l'œil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

Inhalation Amener la victime à l'air libre. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Consulter un médecin après toute exposition importante.

Ingestion: Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Appeler un médecin.

Autre information: Note à l'intention du personnel médical. Le traitement doit être basé sur le jugement du personnel médical, en réponse aux symptômes observés du patient.
Appeler le 15 ou le centre antipoison puis signaler les symptômes au réseau Phyt'attitude, n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié: Eau pulvérisée, Poudre d'extinction, Mousse, Dioxyde de carbone (CO_2),

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité -

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome

Autres informations:

Pendant l'incendie, la fumée dégagée peut contenir le matériel d'origine, ainsi que des composés toxiques non identifiés et irritants. Du chlorure d'hydrogène, de l'oxyde de carbone et de l'oxyde d'azote peuvent être dégagés. Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau souterrain. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles:

Utiliser un équipement de protection individuelle. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement:

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

Méthodes de nettoyage:

Le déversement doit être retiré à l'aide de sable ou d'un matériel absorbant non-combustible. Collecter dans des récipients appropriés pour élimination.

Conseils supplémentaires:

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation: Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme. Porter un équipement de protection individuel. Pendant la manipulation du produit, ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer.

Stockage: Garder le produit bien fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver hors de la portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeur limites d'exposition

0.1 mg/m^3 pour la substance active. Peut être absorbé aux travers de la peau.

Mesures pour réduire le risque d'expositions:
Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Équipement de protection individuelle:

Protection des yeux: Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme.

Protection des mains: Gant en nitrile.

Protection respiratoire: Dans la plupart des conditions, aucune protection respiratoire ne devrait être nécessaire. Cependant, lorsque les valeurs limites d'exposition et/ou les valeurs de confort risquent d'être dépassées, utiliser un appareil de protection respiratoire adéquat purifiant l'air.
En cas d'urgence, utiliser un appareil de protection respiratoire autonome en surpression

Protection de la peau et du corps: En cas de contact bref, des vêtements propres couvrant le corps, résistants aux produits chimiques devraient suffire. En cas de contact prolongé ou fréquemment répété, utiliser des vêtements de protection imperméables au produit.
En cas d'urgence: Utiliser des vêtements de protection imperméables à ce produit. Choisir les articles spécifiques en fonction de l'opération à effectuer.

Mesures de protection:
Inspecter tous les vêtements de protection contre les agents chimiques avant leur utilisation. En cas de dommage chimique ou physique, ou en cas d'une contamination, les vêtements et les gants doivent être remplacés.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence:	Liquide
Couleur:	Blanche
Odeur:	Légére
pH:	7.4 - 8.4
Point de fusion	-20°C
Point d'ébullition	100°C
Point d'éclair:	non applicable
Inflammabilité	non applicable
Propriétés explosives	non applicable
Propriétés oxydantes	non applicable
Densité relative	non applicable
Solubilité dans l'eau	Soluble

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique: Stable dans les conditions normales de stockage.

Conditions à éviter: Protéger du gel.

Matières à éviter: Pas de matières à signaler spécialement.

Produits de décomposition Dangereux : Aucun, dans les conditions normales de stockage et d'utilisation. Les produits de décomposition thermique contiennent du chlorure d'hydrogène.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë :

Oral	LD_{50} (rat): > 5000mg/kg
Cutanée	LD_{50} (lapin): > 2000mg/kg
Inhalation	Faible toxicité
Irritation des yeux	Légère irritation des yeux pour les lapins
Irritation de la peau	Non irritant
Sensibilisation	Pas de sensibilisation

Toxicité chronique	Matière active : Cette substance est classée, par la Commission Européenne, dans la catégorie 3 des produits cancérogènes. Non mutagène et non toxique pour la reproduction.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité pour les organismes aquatiques

Poisson (aiguë)	LC_{50} (96hr): > 4.7 mg/l
Poisson (chronique)	Pas de données
Daphnie	Pas de données
Algue	Pas de données

Toxicité pour les organismes terrestres

Vers de terre	Pas de données

Toxicité pour les oiseaux	LD_{50} (8j) > 10000 mg/kg
Toxicité pour les abeilles	Non dangereux
Mobilité	Immobile dans la plupart des sols
Persistance et dégradation	Modérément persistant dans la plupart des sols. DT_{50} <30 jours.
Bioaccumulation	-

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Produit

Ne pas contaminer les étangs, les cours d'eau ou les fossés avec des produits chimiques ou des emballages vides les ayant contenus. Eliminer les emballages vides et les eaux de lavage en toute sécurité et conformément aux réglementations. Choisir de préférence un récupérateur agréé ou un incinérateur homologué.

Emballages contaminés

Ne pas réutiliser des récipients vides.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	ADR/RID	IMDG	OACI/IATA
Numéro ONU	3082	3082	3082
Classe	9	9	9
Nom d'expédition	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.o.s. (Propyzamide 35.4%)		
Groupe d'emballage	III	III	III
Polluant marin	-	P	-

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Étiquetage selon les Directives CE:

Propyzamide

Symbole(s):	**Xn**	**Nocif**
	N	**Dangereux pour l'environnement.**
Phrase(s) R	R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
	R40	Effet cancérigène suspecté – preuves insuffisantes
Phrase(s) S	S2	Conserver hors de la portée des enfants
	S13	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux

S20/21	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation
S23	Ne pas respirer les vapeurs
S35	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage
S36/37	Porter un vêtement de protection et des gants appropriés
S51	Utiliser seulement dans des zones bien ventilées
S57	Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant
S61	Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité

Autre **Désignation:** **SETANTA FLO** (contient 400 g/l de Propyzamide)

16. AUTRES DONNÉES

Phrase(s) R:

SP1:	Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.).
SPe3:	Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 m par rapport aux points d'eau

Usage: Herbicide

Recommandation: Prendre connaissance du mode d'emploi sur l'étiquette.

Date de validation: 04 Mars 2011
Révision: -

Autre: Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des

spécifications de qualité. L'information ci-dessus ne se rapporte qu'à la(aux) matière(s) spécifiquement désignée(s) ici et peut ne pas être valable pour cette(ces) matière(s) utilisée(s) mélangée(s) à toutes autres matières ou utilisée(s) dans tout processus ou si la matière est modifiée ou transformée, à moins que le texte ne le spécifie.
En accord avec la réglementation n°1907/2006.